

BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Vous avez jusqu'au 28 février 2010 pour verser votre taxe d'apprentissage

1. Entreprise

Raison sociale :

Activité de l'entreprise :

Code APE / NAF : N° SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom de la personne responsable du versement :

Fonction :

Téléphone : Fax :

Email :

2. Université

Nom de la formation, de la composante (UFR, Institut, école) ou du service de l'Université auquel vous destinez votre versement :

Nom de la formation :

Nom de la composante (UFR, Institut, école) ou du service :

La liste des formations et services habilités à percevoir la taxe d'apprentissage est disponible sur : www.unice.fr (rubrique «Entreprises» - taxe d'apprentissage 2010)

3. Versement : l'Université est habilitée à percevoir l'ensemble de la taxe d'apprentissage.

Montant du versement :

Affectation :

- Quota :

- Barème (hors quota) :

* Catégorie A :

* Catégorie B :

* Catégorie C :

Modalités de versement :

Deux modes de versement sont possibles :

• Versement financier par le biais d'un organisme collecteur

Nom de votre organisme collecteur :

• Versement en nature à l'Université (matériel informatique, scientifique ou pédagogique)

Les organismes collecteurs nous reverseront votre taxe d'apprentissage à l'été 2010. En nous retournant ce bordereau, vous nous informez directement et au plus vite, quel que soit le mode de versement choisi.

Contact :

Bureau d'aide à l'insertion professionnelle
Campus Saint Jean d'Angély
24, avenue des Diables Bleus - 06357 Nice Cedex 4

Fait à :

Le :

Signature et cachet